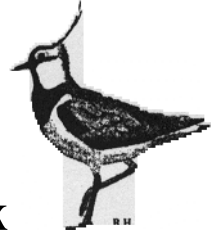




Fondation des Marais de Damphreux



Rapport d'activités 2007

La Fondation des Marais de Damphreux a connu une année 2007 pleine d'activités. Elle a dû se soumettre à de nombreuses démarches administratives et judiciaires pour faire valoir ses droits ou réaliser ses projets.

Les étangs des Coeudres ont été achetés, les travaux de revitalisation prévus ont pu y être entrepris en décembre 2007.

«En Pratchie» est devenu un bas-marais d'importance nationale. La digue, construite en hiver 2006-2007, permet une meilleure gestion des niveaux d'eau du marais. La première mise en eau a été faite début octobre. La mare permettra, sans doute, une bonne reproduction des amphibiens.

Après 7 ans de procédure, la Chambre administrative a tranché en faveur de l'extension des zones-tampon selon les lois en vigueur

1, **Damphreux**

1.1 **Généralités**

Remaniement parcellaire

Par arrêté, le 3 juillet, le Gouvernement accepte la répartition des terres. Il approuve ainsi le nouvel état des propriétés résultant du remaniement parcellaire de Damphreux. Cette nouvelle répartition est inscrite au registre foncier.

Dans le périmètre du remaniement, et en tenant compte de l'achat des étangs qui s'est réalisé entre-temps, la FMD possède 37 hectares, répartis sur 9 parcelles, dont une d'étangs couvrant 6 hectares. Elle y gère, au cœur du marais de « En Prachie », une parcelle propriété de l'Etat jurassien. Hors périmètre, la FMD possède deux petites parcelles forestières.

Zones tampon

En septembre, un dernier mémoire présentant nos arguments a été préparé par Me Steulet à l'intention de la Chambre administrative cantonale. Philippe Bassin et Lucienne Merguin ont été associés à la rédaction de ce document.

Le 28 novembre, un arrêt de la Chambre administrative cantonale sur les zones-tampon est remis aux parties. Il donne raison en très grande partie à la FMD. Ainsi, selon le jugement, les zones tampon devront correspondre aux propositions faites par le Bureau Natura en décembre 2000 pour « En Pratchie » et « Les Coeudres ». Le secteur de la «Fontaine au Roi» devra bénéficier d'une zone tampon renforcée et trois bandes herbeuses de 20 mètres de large à l'est du secteur des « Coeudres » devront être mises en place afin de favoriser la migration des batraciens. Le dossier est renvoyé au Service de l'Aménagement du Territoire pour la mise en pratique des décisions de la Chambre administrative.

Concept de guidage des visiteurs.

En août, un mandat pour réaliser un concept de guidage des futurs visiteurs des sites des « Coeudres » et de « En Pratchie » est donné à Geneviève Mery, il sera présenté à la première séance du conseil de fondation 2008.

District franc de chasse

La FMD prend position favorablement à cette initiative de la RCJU qui a pour objectif une forte limitation des activités cynégétiques dans le secteur « Coeuve-Damphreux-Bonfol-Vendlincourt ». La FMD, à travers Pro Natura Jura, demande une extension de la surface de ce district en souhaitant l'inclusion des marais, des étangs ainsi que de la forêt des « Cotayes ». Devant l'opposition des agriculteurs, l'OEPN décide de geler le projet.

1.2 Marais de « En Pratchie »

En janvier 2007, une première digue est aménagée. Elle comporte un noyau en béton maigre, rendu nécessaire par la présence de rats musqués. Des marnes à opaline, provenant de St Ursanne, recouvrent ce noyau. Une vanne y est installée. Elle permettra de gérer la lame d'eau qui occupera temporairement une partie du marais, du printemps à l'automne. L'ensemble de la zone marécageuse reste en zone agricole. La digue permet une meilleure gestion des niveaux d'eau du marais.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise « Bangerter et Amstutz (BASA) », sous la conduite du Bureau « Biotec ». C'est Bernard Jacquat qui a supervisé les travaux pour la FMD. La somme investie pour cet ouvrage est de l'ordre de CHF 50'000.--.

Après la fauche, fin septembre, la vanne a été fermée et un plan d'eau de 200 m² s'est formé.

L'aménagement d'une seconde digue avec vanne, en amont de la première, est prévu pour 2008-2009.

Début janvier 2007, le bureau « MFR » adresse son rapport sur l'hydrogéologie du marais. Il révèle un fort déficit en apport d'eau pour l'ensemble de la zone étudiée.

Le 16 février, lors d'une visite de terrain, Philippe Bassin et Michel Juillard, avec Jean-Michel Gobat et Christophe Poupon, de l'Université de Neuchâtel, définissent les objectifs et les modalités de l'étude botanique du site.

En octobre, une première version de cette étude est adressée à la FMD. Elle présente, d'une part, une description botanique du marais et, d'autre part, les menaces qui pourraient avoir une influence néfaste sur le site. Ce dernier est composé d'une mosaïque de prairies qui ont un grand intérêt pour la faune, grâce aux ressources qu'elles offrent. Au cœur du marais, l'étude mentionne des zones de bas-marais assez étendues, mais souvent morcelées en petites surfaces qui témoignent de l'hétérogénéité du sous-sol. Des restes de pavocariçaias neutro-basophiles sont notés. C'est une association rare en plaine. Autour des marais, des prairies plus sèches, mais particulièrement riches en espèces, sont recensées. L'auteur plaide pour leur protection renforcée. L'étude réclame également des zones tampon renforcées et souligne le danger des drainages provenant de zones cultivées de manière intensive.

Au total, la FMD a investi jusqu'à ce jour plus de CHF 50'000.-- dans des études réalisées « En Pratchie ».

Le 16.05.07, le Conseil Fédéral a déclaré « En Pratchie » site d'importance nationale.

La question de l'aménagement du chemin GR 14, ainsi que son drainage latéral, qui pose de graves préjudices à l'alimentation en eaux du marais de « En Pratchie », reste en suspens. Etant donnée la décision du Juge d'aménager des zones tampon au nord du chemin, il est

possible que de nouvelles solutions doivent être trouvées par le SAF. Nous devons également attendre les résultats d'études hydrogéologiques et botaniques convenues lors d'une séance de conciliation.

1.3 Etang des «Coeudres»

Appel de fonds

Afin de financer l'achat des étangs, ainsi que leur revitalisation, un appel à donateurs est réalisé. Les dossiers sont préparés par Geneviève Méry, Philippe Bassin et Michel Juillard. Ils sont envoyés à des fondations, des associations, la Loterie Romande ainsi qu'au Canton du Jura et à la Confédération. En tenant compte d'un apport de fonds propres, les sommes recueillies à ce jour nous ont permis d'acheter les étangs et d'entreprendre l'étape 1 des travaux. Elles permettront de financer également une bonne partie de l'étape 2. Nous adressons nos plus chaleureux remerciements à tous nos donateurs.

Achat des étangs

Les 6 étangs sont acquis par la FMD. Le 4 octobre, l'acte de vente est signé entre la Fondation et les époux Frund. Lors de sa séance du 11 décembre, la Commission Foncière Rurale entérine cette vente. Elle mentionne que la parcelle n° 2191 doit rester surface agricole utile. Une partie de la végétation de cette parcelle, exondée quelques mois par année, pourra être utilisée comme prairie à litière; elle sera fauchée chaque année ou tous les deux ans.

Ni le Canton, ni la FMD, ne font opposition à cette décision, si bien que les étangs deviennent définitivement propriété de la FMD en décembre. Seule, la maison (et environ 1600 m² de terrain) qui se situe sur le bord des étangs reste propriété de la famille Frund.

Restauration et revitalisation des étangs des «Coeudres»

Dans le processus d'appel d'offre pour la restauration des étangs, Quatre entreprises sont invitées le 26 janvier à une visite de terrain. Trois répondent positivement (Biotec, BASA, Aménat ; RWB ; Biol Conseil). Un seul dossier de soumission parvient à la FMD, celui du consortium «Biotec, BASA, Aménat». Après analyse du document et discussion avec le consortium, l'offre est retenue. Pour des raisons de financement, la FMD décide de réaliser le travail en trois étapes : la première concerne les étangs 2 et 6, la deuxième l'étang aval (1) et la troisième les trois derniers étangs (3, 4 et 5), en direction de la «Fontaine au Roi».

Après une séance de démarrage, tenue le 2 avril 2007, le dossier relatif au permis de construire est préparé par le bureau «Biotec». Suite à une réunion entre la FMD et «Biotec», le 16 avril, le dossier pour l'obtention du permis de construire pour l'étape 1 est déposé à la commune de Damphreux, le 23 avril. Le projet est publié dans le Journal Officiel du 16 mai. Trois oppositions sont déposées au Bureau communal de Damphreux, dans les délais. Elles émanent des agriculteurs locaux, de l'Association des paysans et paysannes d'Ajoie et du Syndicat d'améliorations foncières. Les agriculteurs s'opposent au fait que la FMD souhaite redonner, par débroussaillage et entretien des digues, l'aspect ouvert qu'ont connu les étangs jusque dans les années 1990 ; ils souhaitent qu'une demande sur l'ensemble des travaux (étapes 1, 2 et 3) soit présentée. Les oppositions contestent à la FMD le droit de noyer du béton maigre à l'intérieur de la digue contre les rats musqués.

La notification de ces oppositions à la FMD par la Section des permis de construire ne se fera qu'à mi-septembre. En effet, suite à la lettre que la FMD adresse, le 13 septembre, au Service de l'Aménagement du Territoire, la Section des permis de construire annonce à la FMD, le 20 septembre, une décision de suspension de procédure d'obtention de permis. Elle justifie sa décision par rapport à la procédure en cours concernant les zones tampon. Un recours à ce sujet est immédiatement déposé au Tribunal administratif de première instance. Ce recours est

rejeté, mais la juge invite la FMD à demander la levée de l'effet suspensif à la Chambre administrative cantonale. Suite à un nouveau recours, cette dernière lève l'effet suspensif, le 25 octobre, ce qui permet l'organisation d'une séance de conciliation entre les milieux agricoles et la FMD. Elle se tient, le 7 novembre, en présence du bureau «Biotec». Lors de cette réunion, les agriculteurs de Damphreux, le Syndicat des améliorations foncières de Damphreux et l'Association des paysans et paysannes d'Ajoie campent sur leur position. Ils ne retireront les oppositions que si la FMD fait des concessions majeures concernant les zones tampon et s'engage à ne plus acquérir de terrain à Damphreux, comme ailleurs. Jugeant les arguments des opposants non pertinents, le permis de construire est accordé par le Service des constructions, le 23 novembre. Les opposants ne font pas recours. La voie est donc libre pour le réaménagement et la revitalisation des étangs.

Les oppositions ont retardé le début des travaux. Elles ont toutefois permis de préciser certains points de celui-ci et d'améliorer la concertation avec les exploitants. Ainsi, pour répondre à un souci de transparence, un plan est préparé par le bureau «Biotec» en septembre. Il montre l'ensemble des mesures préconisées pour les trois étapes de la restauration des étangs. Il a été remis à la commune de Damphreux ainsi qu'au Service de l'Aménagement du territoire. D'autre part, pour compenser le débroussaillage des étangs, la plantation de plusieurs haies et bosquets, est discutée avec les 4 agriculteurs qui louent les parcelles mitoyennes des étangs, propriétés de la FMD. Le mode d'implantation retenu permet une récolte rationnelle du fourrage et peut faire bénéficier les exploitants de paiements directs supplémentaires.

En décembre, les travaux débutent. Dans la perspective de son curage, l'étang 2 est fauché et débroussaillé, la matière organique est mise en andain. Une piste provisoire de chantier est construite pour avoir un accès facilité au sud des étangs. Une haie discontinue de plus de 800 mètres et des bosquets sont plantés autour des étangs et sur la «Chèvre Morte». 4500 arbustes sont utilisés à cet effet. Le samedi 16 décembre, des membres de la «SSNPP» et de «Pro Natura» participent à ces plantations. De jeunes pins sont plantés sur la butte de la «Chèvre-Morte». Ils y remplaceront les arbres détruits par les chevaux et ceux qui deviennent sénescents.

Les sommes engagées pour les études préliminaires, les démarches administratives et judiciaires ainsi que les premiers travaux s'élève en fin d'année à CHF 145'000.-- et CHF 300'000.-- sont engagés pour l'achat des étangs de Damphreux (tous frais compris).

Information à la population

Fin novembre, une information détaillée a été envoyée à la population de Damphreux, afin d'expliquer les raisons des travaux entrepris par la FMD. Le document a été très bien accueilli.

Étude du lycée

Un travail de maturité, réalisé par des élèves du Lycée cantonal, sous la conduite d'un professeur de chimie, M. Jacques Villars, confirme les craintes concernant le taux de nitrate contenu dans les eaux qui approvisionnent les étangs de Damphreux. La quantité des nitrates est plus élevée au printemps. Les sources, comme celle de la «Fontaine au Roi» sont particulièrement contaminées. Comparées aux eaux qui approvisionnent les étangs de Bonfol (en milieu forestier), les quantités de nitrate observées sont jusqu'à 23 fois plus élevées à Damphreux. Elles dépassent largement ce que l'OMS préconise pour une eau potable de qualité. Ces observations plaident pour des zones tampon suffisantes.

Observations

Des observations, menées par Michel Blant dans le cadre d'un mandat donné par la FMD, permettent de recenser le plus petit rongeur de Suisse, la Souris des moissons (*Micromys minutus*), un animal devenu rare dans notre pays. Cette espèce trouve refuge dans les roselières ainsi que dans des prairies fauchées tardivement. L'information est transmise aux médias jurassiens, en novembre 2007, qui en font un bon écho (Quotidien Jurassien et Radio Fréquence Jura). Des Hermines et des Putois sont également observés par Michel Blant aux étangs.

Des Grandes aigrettes, des Bécassines de marais et des Busards Saint Martin sont régulièrement observées sur le site de Damphreux. Arnaud Brahier observe 5 Mésanges à moustaches dans les étangs à sec. Le 20 mai, Fabian Kloetzli observe couple de Tarier des prés aux étangs, une Locustelle tachetée à Damphreux et une à Coeuve. Il a le plaisir d'entendre entre 15 à 20 Rainettes mâles chanter à Damphreux ainsi que 2 à 4 à Coeuve. Un dortoir de 7 à 8 Hiboux moyen-duc est observé le 24 octobre.

1.4 Batraciens

L'hiver 2006-2007, particulièrement clément, a favorisé une migration très précoce des batraciens. Le passage de la route, à la sortie de Damphreux, a été meurtrier pour eux. Début mars des barrières ont été à nouveau placées à l'ouest de la route. Le comptage n'a pu se réaliser que sur les derniers batraciens en route vers les étangs.

Le Service des Ponts et Chaussées, cette année encore, n'ont rien entrepris à la grande déception de la FMD. Cette dernière a informé les Ponts et Chaussées qu'elle ne souhaitait plus se substituer bénévolement à une tâche incombant à l'Etat, en particulier sur un site classé d'importance nationale. Elle leur a envoyé un devis élaboré par «Biotec» pour le suivi des batraciens, afin de montrer que cela coûte très cher et que le bénévolat des naturalistes n'est plus possible.

1.5 Cigogne blanche

Sur la plate-forme du toit de l'église de Damphreux, le couple habituel continue d'occuper la plate-forme. Quatre œufs sont pondus, trois cigogneaux naissent. En mai, un d'entre eux meurt et les deux restants sont bagués le 9 juin.

Des travaux ont été réalisés sur le toit de l'église de Damphreux (barrières pour récupérer les branches qui tombent du nid). Ils seront payés par la FMD.

Le plan d'action pour le développement de la population de la Cigogne blanche est prêt, il n'a toujours pas été accepté par l'OFEV.

3. Coeuve

L'acquisition de l'étang, propriété de M. Maurice Bernard, a été différée. La FMD pourrait acquérir les terres agricoles, mais pas le bâtiment, ni l'étang, dont le statut est illégal.

4. Bonfol, étangs des « Queues de Chats »

La végétation riveraine se développe rapidement. Pour maintenir un milieu ouvert, le 13 janvier et le 8 décembre, deux journées d'entretien sont réalisées avec quelques candidats chasseurs. Michel Rebetez a organisé l'encadrement pour la FMD.

Aux « Queues de Chats » également, les digues sont minées par les rats musqués. La digue inférieure et certaines parties des digues latérales mériteraient une réfection totale et l'intégration d'un noyau en béton maigre.

5. Lugnez

La FMD a acquis 7'000 m² de terrain agricole sur le ban de Lugnez. Elle a réalisé cet achat dans la perspective d'échanges futurs à proximité des marais (ou éventuellement de mises en place de haies ou de bosquets).

6. Conseil de Fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à six reprises en 2007.

Le 30 août, après 14 ans à la tête de la Fondation des Marais de Damphreux, Philippe Bassin transmet la présidence à Jean-Pierre Egger. Philippe Bassin reste membre du Conseil de Fondation. C'est avec une **profonde gratitude** que nous fêtons le président sortant, le 2 novembre.

MM. Denis Frund et Christian Monnerat rejoignent le Conseil de Fondation en début d'année.

Les comptes de la FMD seront vérifiés à l'avenir par Jean-Marie Gisiger et Paul Monnerat, conformément au nouveau droit régissant les fondations. Les vérificateurs ne seront pas membres du Conseil de fondation.

Pour la FMD en janvier 2008 :

Le président actuel	Le président sortant	Le caissier	La secrétaire
Jean-Pierre Eger	Philippe Bassin	Michel Juillard	Lucienne Merguin Rossé